



“Les questions juridiques sont nombreuses”

Rémy Josseaume,
avocat en droit routier

Les constructeurs annoncent la voiture autonome pour 2020. Juridiquement, c'est réaliste ?

Je ne le crois pas. La voiture autonome soulève énormément de questions, et la législation actuelle n'est pas adaptée. Le Code routier français est fondé sur la

convention de Vienne de 1968, de laquelle notre pays est signataire. Elle stipule notamment que « *tout véhicule en mouvement doit avoir un conducteur* », que « *tout conducteur de véhicule à moteur doit être en état physique et mental de conduire* » et que « *le conducteur d'un véhicule doit éviter toute activité autre que la conduite* ». Sur ces bases, il me semble compliqué d'arriver rapidement à une réglementation qui délègue entièrement la responsabilité d'un accident à un véhicule.

Pourtant, le constructeur Volvo vient d'annoncer qu'il était prêt à endosser la responsabilité d'un accident survenu dans un de ses véhicules en phase de pilotage automatique...

Oui, et c'est une bonne chose. Mais qu'arrivera-t-il si l'accident survient alors que le conducteur a programmé la voiture en pilotage autonome, mais avec une vitesse supérieure à celle autorisée ?

D'autre part, le Code civil permet de faire appel au concept de produit défectueux. Si un constructeur peut prouver qu'au moment de la conception d'un équipement ou d'une voiture il ne pouvait pas, en l'état de ses connaissances, envisager les dysfonctionnements futurs responsables

de l'accident, alors il pourra être dédouané. Tout cela va être très complexe.

Quelle est l'échéance plausible selon vous ?

Je peux me tromper, car il y a peut-être des technologies qui vont permettre d'accélérer les choses, mais à mon sens il n'y aura rien avant 2050. Tout d'abord parce que, techniquement, même si on sait faire rouler des voitures toutes seules, on ne maîtrise pas encore tout, notamment les conditions climatiques. Que se passe-t-il en cas de tempête de neige ou d'orage violent, quand les capteurs n'ont plus de repères sur la route ?

Quel est le principal obstacle à surmonter ?

Je pense qu'un jour il faudra trancher. Est-ce que la personne assise derrière le volant reste, comme aujourd'hui pour les tests sur route ouverte, le dernier rempart ? Ce point est primordial, car de là découlent toute une série d'interrogations. Par exemple : est-il nécessaire d'avoir son permis dans une voiture qui sait rouler seule ? Que se passe-t-il si un accident survient alors que le conducteur est endormi ou qu'il a bu plus que de raison ? Qui est responsable si la voiture est hackée ? Sans compter la jurisprudence qui existe depuis l'affaire des régulateurs de vitesse. Imaginez que le conducteur anticipe mal la réaction automatique d'un véhicule en cas de danger imminent, et que sa manœuvre soit pire que ce qu'aurait fait l'ordinateur de bord... Les questions juridiques sont nombreuses, et il faudra du temps au législateur pour y répondre. □